



Introduction

Le mandat consiste à effectuer le contrôle des larves de moustiques et de mouches noires à l'aide de larvicide biologique pour la période allant du mois de mai au mois d'août exclusivement afin d'offrir une réduction de la nuisance d'au moins 80%.

Nouvelles et faits saillants

- Une rencontre de démarrage a eu lieu le 17 avril, où la municipalité était représentée par le maire, M. Robert Bergeron, M. Giovanni Fiorio, directeur des travaux publics, M. Martin Ouimet, inspecteur en environnement et Mme Nicole Bouffard, directrice des finances. De G.D.G. Environnement étaient présents M. Richard Vadeboncoeur, responsable de contrat, M. Luc Lavoie, directeur de projet, M. Pascal Legault, superviseur de projet et M. Claude Lambert, superviseur de projet. Plusieurs sujets opérationnels ont été abordés, notamment, les zones d'exclusions, le déroulement des traitements terrestres et aériens, les tests de nuisance et la ligne info-moustique.
- Arrivée du coordonnateur, Jean-Samuel Boisvert, le 26 avril 2019. Une première prospection des gîtes larvaires a débuté cette même semaine.
- Météo : Nous avons connu un printemps exceptionnellement tardif et froid. Côté pluie, rien d'exceptionnel, mais il est tombé suffisamment de précipitations pour empêcher un assèchement rapide. Dans le cas du traitement moustique, le printemps tardif et la température sous les normales de saison ont retardé l'éclosion des larves d'environ une semaine comparativement à l'année 2018. Au niveau de la mouche noire, la fonte tardive a rendu le travail difficile puisqu'il y avait encore de la neige dans les boisés, ce qui a ralenti les opérations de traitement.

Il est à noter que nos équipes procèdent, en complément aux différents médias d'information météorologique, à l'installation de pluviomètres répartis stratégiquement sur l'ensemble du territoire à protéger. Cette procédure nous permet un suivi précis de la quantité de précipitation reçue, et ce, pratiquement en temps réel.

- Zones d'exclusions :

Tous les documents ou demandes d'exclusion qui nous sont acheminés par la municipalité ou qui nous parviennent directement par la ligne Info-Moustique sont inscrits dans un registre. Chaque lot exclu est inscrit sur nos cartes opérationnelles ainsi que sur les GPS de nos employés terrain afin que ces derniers respectent la non-autorisation de traitement demandé par certains résidents de Labelle. À ce jour, plus de 331 lots sont exclus des zones de traitement.

Résultats

Avancement des traitements

Le premier traitement visant le contrôle des espèces printanières de moustique s'est déroulé du 14 au 20 mai 2019.

Le premier traitement visant le contrôle de la mouche noire a eu lieu du 1er au 22 mai. Un second traitement a débuté le 28 mai et a été complété le 6 juin.

Tests de nuisance

Aucun test de nuisance officiel n'a été effectué durant les mois d'avril et mai. Ceux-ci débiteront au mois de juin et seront présentés dans le prochain rapport.

Demandes d'inspection/appeal des citoyens

Vingt-sept (27) appels ont été reçus et traités depuis le mois de février. Tous les résidents ont été contactés et/ou visités par le coordonnateur ou par un membre de GDG.

Voici le détail des appels :

Date	Adresse	Description
11 février 2019		Demande d'exclusion
11 février 2019		Demande d'exclusion
21 février 2019		Demande d'exclusion
5 mars 2019		Demande d'exclusion

7 mars 2019		Demande de traitement
20 mars 2019		Demande de traitement
21 mars 2019		Demande d'exclusion
26 mars 2019		Demande d'exclusion
28 mars 2019		Demande d'exclusion
12 avril 2019		Demande d'information
23 avril 2019		Demande d'exclusion
2 mai 2019		Demande de traitement
7 mai 2019		Demande d'exclusion
9 mai 2019		Demande de traitement
9 mai 2019		Demande de traitement
13 mai 2019		Demande d'exclusion
16 mai 2019		Demande de traitement
16 mai 2019		Demande de traitement
21 mai 2019		Nuisance due à la mouche noire
22 mai 2019		Demande d'exclusion
22 mai 2019		Demande d'exclusion
22 mai 2019		Demande d'exclusion
22 mai 2019		Demande d'exclusion
22 mai 2019		Demande d'exclusion

23 mai 2019		Demande de traitement
27 mai 2019		Nuisance due à la mouche noire
27 mai 2019		Nuisance due à la mouche noire

Communication

Les rapports d'exécution seront déposés dans votre compte client.

Les appels des résidents sont reçus au 1.844.840.8700 ou par courriel à : infomoustique@gdg.ca. Les citoyens requérants sont contactés et rencontrés, dans la mesure du possible, en dedans de 24h. Il est toujours possible de rejoindre le coordonnateur, M. Jean-Samuel Boisvert, sur son cellulaire au 819.698.7389 durant toute la durée du mandat.

Nous vous invitons à nous contacter si vous avez des questions.

Richard Vadeboncoeur, biologiste
Responsable de contrat